

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, le **mercredi 10 octobre 2018**, à laquelle sont présents :

Mme Johanne Hogue	Vice-présidente du comité exécutif et présidente d'assemblée
Mme Sylvie Laganière	Vice-présidente du conseil des commissaires
M. Michael Averill	
Mme Louise Bertrand	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
Mme Lyne Deschamps	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
Mme Michelle Le Quellec	
Mme Marie-Josée Leroux	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Brigitte Provost	

Absences :

Mme Gisèle Godreau	Présidente
M. Robert Bergeron	Commissaire

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Julie Richer	Directrice du service des ressources éducatives

1.0 Ouverture de la séance

La vice-présidente du comité exécutif et présidente d'assemblée, Mme Johanne Hogue, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général constate le quorum.

(Incidence : Il est 18 h 39).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

241^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis :

Ordre du jour

Le projet de l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 juin 2018, de l'ajournement au 27 juin 2018 et de la séance annulée du 12 septembre 2018 – *Adoption (docs)*
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Période de questions – Commissaires
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 **Service des ressources éducatives**
 - 8.1 Calendrier scolaire 2019-2020 de la formation générale secteur jeunes – *Adoption (doc. 8.1)*
 - 8.2 Calendrier scolaire 2019-2020 de la formation générale des adultes – *Adoption (doc. 8.2)*
 - 8.3 Calendriers scolaires 2019-2020 de la formation professionnelle – *Adoption (doc. 8.3)*
- 9.0 Correspondance – *Information* – Rapports
- 10.0 Affaires diverses
- 11.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 juin 2018, de l'ajournement au 27 juin 2018 et de la séance annulée du 12 septembre 2018 – *Adoption*

Documents déposés :

- Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 juin 2018, de l'ajournement au 27 juin 2018 et de la séance annulée du 12 septembre 2018

242^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT QUE les projets des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 juin 2018, de l'ajournement au 27 juin 2018 et de la séance annulée du 12 septembre 2018 doivent être transmis aux membres du comité exécutif plus de six (6) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Sylvie Laganière;

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément aux articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 juin 2018, de l'ajournement au 27 juin 2018, auquel une modification est apportée au premier « *Attendu* » de la 238^e résolution, en y remplaçant « *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, R.R.Q., c-l-13.3, r.8* », par « *Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-l-13.3, r.9* » ainsi qu'au premier « *Attendu* » de la 239^e résolution, en y remplaçant « *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, R.R.Q., c-l-13.3, r.8* », par « *Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-l-13.3, r.10* », ainsi que le procès-verbal de la séance annulée du 12 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions – Public

Aucune question

6.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

7.0 Comité de parents

Aucun sujet

8.0 – SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 Calendrier scolaire 2019-2020 de la formation générale secteur jeunes – Adoption

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait la lecture de la résolution.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, explique les motifs au maintien des dates choisies au calendrier 2019-2020 de la formation générale – secteur jeunes.

Le commissaire, M. Michel-J. Lévesque, exprime qu'un congé le lendemain de l'Halloween est toujours pertinent et que cette demande provient à la fois des parents et des enseignants.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, précise également que les enseignants et les parents recherchent une journée pédagogique au lendemain de l'Halloween et que le comité de parents aurait dû être consulté à nouveau sur le sujet.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise qu'il y a eu une rencontre avec la partie syndicale et les membres du comité consultatif de gestion et qu'une journée pédagogique le lendemain de l'Halloween ne semblait pas être un enjeu.

La commissaire, Mme Louise Bertrand, suggère de déplacer la pédagogique du 11 novembre au 1^{er} novembre.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, précise qu'il n'y a pas eu nécessairement une grande participation des enseignants à la consultation, mais qu'il serait inopportun de déplacer la journée du 11 novembre qui est requise pour la correction de fin d'étape.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, précise que tous n'ont pas été consultés une seconde fois et qu'il n'y a pas de rapport écrit des consultations.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que ceci est exact, bien que les représentants syndicaux et le comité consultatif de gestion aient été consultés.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande que la journée pédagogique du 9 mars soit déplacée au 1^{er} novembre 2019.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que le comité exécutif est souverain.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, demande quel est l'impact de déplacer la journée pédagogique du 9 mars au 1^{er} novembre.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, mentionne qu'il y a un impact sur le temps d'enseignement en déplaçant une journée pédagogique prévue le lundi à un vendredi.

243^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel la Commission scolaire des Laurentides doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, R.R.Q., c-I-13.3, r.8, et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU que conformément à la 191^e résolution adoptée le 1^{er} novembre 2017 par le comité exécutif autorisant le processus de consultation;

ATTENDU que ledit processus de consultation a été complété;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des ressources éducatives;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Josée Leroux :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2019-2020 de la formation générale des jeunes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CE243-18** avec la modification suivante : déplacement de la journée pédagogique qui était prévue le 9 mars 2020 au 1^{er} novembre 2019.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.2 Calendrier 2019-2020 – Formation générale des adultes

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, explique qu'une journée pédagogique qui était prévue le 11 novembre a été déplacée au 15 novembre pour prévoir la tenue d'une rencontre régionale. De plus, la journée pédagogique prévue le 20 février 2020 sera maintenant une journée pédagogique flottante.

244^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel la Commission scolaire des Laurentides doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-I-13.3, r.9, et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU que conformément à la 192^e résolution adoptée le 1^{er} novembre 2017 par le comité exécutif autorisant le processus de consultation;

ATTENDU que ledit processus de consultation a été complété;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des ressources éducatives;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michael Averill :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2019-2020 de la formation générale des adultes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CE244-18**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Calendriers 2019-2020 – Formation professionnelle

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, explique que deux calendriers sont maintenant requis pour la formation professionnelle dans l'objectif de respecter le maximum prévu de 200 jours de travail par année, établi par convention collective. Donc, il y a un calendrier pour la période s'échelonnant du 5 août 2019 au 5 juin 2020 et un deuxième pour la période du 23 août 2019 au 26 juin 2020, le tout afin de respecter les conventions en vigueur.

245^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel la Commission scolaire des Laurentides doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-l-13.3, r.10, et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU que conformément à la 193^e résolution adoptée le 1^{er} novembre 2017 par le comité exécutif autorisant le processus de consultation;

ATTENDU que ledit processus de consultation a été complété;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT que des adaptations ont été effectuées et qu'il existe maintenant deux calendriers pour la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources éducatives;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

D'ADOPTER les calendriers 2019-2020 des centres de formation professionnelle, tel qu'ils figurent en annexe des présentes sous les cotes **CE245.1-18** et **CE245.2-18**;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 Correspondance – Information – Rapports

Aucun sujet

10.0 Affaires diverses

Aucun sujet

11.0 Levée

246^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 19 h 07).

Me Louis Piché
Secrétaire général

Johanne Hogue
Vice-présidente

